

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1128 – 19/03/2024

Descriptif

Objet	:	Étude et réalisation de travaux de réfection et de remise aux normes du complexe d'étanchéité et d'isolation, de mise en place d'une végétalisation et d'équipements de capteurs solaires photovoltaïques et thermiques de toitures plates en collaboration avec le bureau d'architectes mandaté. L'étude de faisabilité portera sur 85 objets du patrimoine financier et administratif répartis en 7 marchés comprenant entre 11 à 14 objets. La réalisation portera sur une quarantaine d'objets prioritaires sélectionnés.
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Ingénieur civil
Honoraires	:	Le montant estimé des honoraires est de CHF 2'250'000.- TTC (selon l'annonce sur simap.ch)
Date de publication dans la FAO	:	19 mars 2024
Délai de rendu	:	8 mai 2024, 11h00
Adjudicateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Direction de patrimoine bâti
Organisateur	:	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Unité soumissions
Inscription	:	Aucun émolument de participation ni frais de dossier
Simap	:	N° de la publication 1405211 Documents téléchargeables sur simap.ch
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Non admise
Comité d'évaluation	:	Mme Marta Mato Sabat, Ville de Genève, Direction du patrimoine bâti, adjointe de direction Mme Dolores Gonzalez, Ville de Genève, Direction du patrimoine bâti, architecte M. Marcio Bichsel, B+S ingénieurs SA Suppléante : Mme Sophia Boutit, B+S ingénieurs SA
Critères d'adjudication	:	Compréhension de la problématique 30 % Références du candidat 30 % Organisation du candidat 10 % Qualité économique globale de l'offre 30 %
Notation du prix	:	Méthode linéaire T1 pondérée
Notation du temps	:	Néant
Indemnisation	:	Aucune

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

- Qualités de l'appel d'offres** : Dossier d'appel d'offres correspondant au document A1
- Remarques sur l'appel d'offres** : Selon le cahier des charges (document A1), « les éventuelles expériences négatives antérieures du Maître d'ouvrage avec le candidat pourront être prises en compte ». La CCAO s'est entretenue avec l'organisateur au sujet de ce critère afin de le clarifier et prévenir tout risque d'appréciation arbitraire des offres. Selon l'organisateur, la prise en compte des expériences négatives antérieures est strictement réservée à des situations litigieuses, graves et non résolues au moment de l'adjudication. Elle se concrétise par une péjoration de la note des références. Ce critère fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine rencontre entre la CCAO et la Ville de Genève.

Avis de la CCAO



- Distribution** : Aux membres des associations membres de la FAI
A l'adjudicateur
A l'organisateur